

## Accueil de loisirs Les Pichounes Communes de Grand'Landes, la Chapelle-Palliau, Palliau, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Petit REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024

L'accueil de loisirs est ouvert prioritairement aux enfants de 3 à 12 ans des communes de Grand'Landes, La Chapelle-Palliau, Palliau, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Petit. Il est géré par la commune de Saint-Etienne-du-Bois en convention avec les quatre autres communes.

### Les horaires d'ouverture et les repas

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances sur deux sites : à Saint-Etienne-du-Bois et à Palliau. Il est ouvert de 9h00 à 17h15 avec un accueil supplémentaire de 7h00 à 9h00 le matin et de 17h15 à 19h00 le soir qui sera facturé en supplément.

Un petit déjeuner peut être emmené et pris sur place jusqu'à 8h30.

En revanche, les repas et goûters sont obligatoirement fournis par l'accueil de loisirs (même les pique-niques !), sauf en cas de problème médical.

Les parents peuvent donc déposer les enfants entre 7h00 et 9h30, entre 11h45 et 12h15 ou entre 13h15 et 14h00. Ils peuvent venir les chercher entre 11h45 et 12h15, entre 13h15 et 14h00 ou entre 16h30 et 19h00.

L'accueil de loisirs ouvre ses portes tous les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances. Il y a une période de fermeture durant trois semaines au mois d'août : voir en annexe 2 le calendrier de la structure.

Durant les périodes de fermeture de la structure, les messages écrits (mail ou feuille déposée en mairie de Saint-Etienne-du-Bois) sont pris en compte pour les inscriptions et les annulations dans les délais.

### Les modalités d'accueil des enfants

Pour les vacances scolaires et les mercredis, les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis sur le site de Saint-Etienne-du-Bois et les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis sur le site « Jeux m'éclaire » à Palliau.

Toutefois, certaines journées, l'accueil peut être fermé ou se faire sur un seul site pour des raisons particulières : activités communes, effectifs réduits, locaux en travaux...

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il est obligatoire que l'enfant soit présent de 9h30 à 11h45 et/ou de 14h00 à 16h30, sauf pour raison médicale ou activités extra-scolaires.

Nous rappelons aux familles qu'il est fortement recommandé d'avoir une assurance scolaire et extrascolaire.

**L'accueil d'enfants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé se fait avec un rendez-vous préalable avec la directrice du site concerné afin que tout soit anticipé. Si son accueil exige un/le AESH (Accompagnant Enfant en Situation de Handicap), l'enfant ne pourra être inscrit qu'en présence de celui-ci. Les familles seront prévenues 1 mois à l'avance si l'accueil de leur enfant n'est pas possible. L'organisateur pourra refuser l'enfant s'il ne peut pas être accueilli dans un milieu sécurisé.**

Mis à jour le 23 mai 2024

### Les modalités d'inscription et d'annulation

Pour toute nouvelle inscription, il faut prendre contact avec une des directrices de l'accueil de loisirs.

- Les conditions obligatoires pour inscrire un enfant à l'accueil de loisirs sont :
- Les 3 vaccins obligatoires du DT Polio pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - Les 11 vaccins obligatoires (demander la liste si besoin) pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - Le dossier d'inscription rempli et signé (fiche d'inscription, fiche sanitaire et attestation CAF ou MSA)) à remplir tous les ans au mois de janvier. Les documents sont disponibles sur le portail familles ou en contactant les directrices.

Seules les personnes mentionnées sur le portail familles sont autorisées à récupérer les enfants. Il est indispensable de bien nommer ces personnes. Elles devront présenter une pièce d'identité.

**Les inscriptions et les annulations se font obligatoirement via le portail familles au plus tard une semaine avant la journée souhaitée pour les mercredis et deux semaines avant le début des vacances.**

**Toute absence indiquée sur le portail familles dans le délai ne sera pas facturée. Pour les vacances Passé le délai, les absences seront facturées avec deux jours de carence et à partir du 3<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif, automatiquement déduites.**

**AUCUN justificatif n'est pris en compte pour les absences depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

	Pour les mercredis	Pour les vacances
Déjà inscription et d'annulation	7 jours avant : soit le mercredi à 23h59 pour le mercredi suivant	Deux semaines avant le début des vacances : soit le dimanche à 23h59, 14 jours avant le premier jour de vacances.
Déjà annulation	7 jours	14 jours
Pénalité de retard	4 euros par jour pour la famille	4 euros par jour pour la famille

Il est important d'annuler et de réserver au plus vite pour faciliter l'organisation au niveau du personnel et des commandes de repas.

En cas de retard dans l'inscription (soit moins de 7 jours avant la journée souhaitée), vous pouvez faire une demande d'inscription par mail et s'il y a de la place, cette prestation sera facturée de 4 euros de pénalité par famille et par jour.

### Les modalités d'inscription et d'annulation pour les mini-camps et les soirées

Les places en mini-camp sont strictement réservées aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs dans l'année scolaire.

Les inscriptions aux mini-camps et aux soirées sont faites via le portail familles. Il n'y a pas de pré-inscriptions. La priorité sera donnée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs le plus souvent.

Un mini-camp ne peut être annulé dans un délai minimum de 15 jours avant le départ. Sinon, il sera facturé.

### L'équipe de l'accueil de loisirs

L'encadrement des enfants durant l'accueil de loisirs est assuré par des animateurs diplômés ou expérimentés. Ils ont autorité pour faire respecter les règles concernant le respect des personnes, du matériel et des locaux. En cas de malaise ou d'accident survenant à l'enfant, le personnel encadrant est habilité à prendre les mesures nécessaires, en conformité avec le protocole d'urgence et à prévenir les secours.



Mis à jour le 23 mai 2024

De plus, il est essentiel que les enfants respectent les animateurs et animatrices. Si un enfant a un comportement inadapté (violences verbales et/ou physiques), un courrier d'avertissement sera envoyé aux parents. Si les faits se reproduisent, l'enfant pourra être exclu de la structure.

Enfin, les animateurs ne sont responsables des enfants que lors des heures d'ouverture de l'accueil de loisirs, c'est-à-dire de 7H00 à 19H00.

**Les questions pratiques**

**Il est demandé à chaque enfant d'apporter :**

- Une gourde ou une petite bouteille d'eau notée à son nom
- Un sac pour y mettre ses affaires
- Pour les enfants de moins de 6 ans, le doudou et/ou la tétine et des rechanges en cas d'incidents
- Pour les enfants de plus de 6 ans, la crème solaire selon la saison

Il est indispensable d'adapter les vêtements des enfants aux activités et à la météo (pull, manteau, casquette, bonnet, écharpe). Et afin d'éviter tout problème de perte, veuillez marquer au nom de l'enfant ses affaires. L'accueil de loisirs ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'un objet.

**Les objectifs de l'accueil de loisirs**

Lorsque les enfants viennent à l'accueil de loisirs, ils sont sur des temps libres. Il est donc important que l'équipe d'animation puisse leur donner la possibilité de s'amuser et de s'épanouir grâce aux activités. C'est pourquoi l'accueil de loisirs prône le libre choix de participer ou non aux activités proposées.

L'accueil de loisirs doit également leur donner des valeurs et des repères tels que le respect des autres et des règles de vie, pour favoriser la vie en groupe. De plus, la séparation des tranches d'âges sur les deux sites facilite le respect du rythme des enfants et l'adaptation des activités.

Pour finir, les activités proposées par l'équipe d'animation sont ludiques et variées. Elles touchent de nombreux domaines (arts, sports, jeux...) qui vont sensibiliser les enfants à la culture et leur environnement. L'intégralité du projet pédagogique peut être transmise sur demande et est disponible sur les deux accueils de loisirs et le portail familles.

**La tarification (voir le tableau en annexe 1)**

La prestation sera facturée chaque fin de mois, sauf si la facture est inférieure à 15 euros. Dans ce cas, elle sera reportée sur la prochaine facture.

Le règlement peut se faire par prélèvement automatique le 15 de chaque mois (demander la feuille à remplir) ou par chèque à l'ordre du Trésor public (adresse postale : Service de Gestion Comptable, 5, rue de la petite voie, 85300 Challans).

**Accueil de loisirs Les Pichounes**  
 Renseignements sur le site [www.stetiennedubois-vendec.fr](http://www.stetiennedubois-vendec.fr)  
 Et adresse mail : [lespichounes@stetiennedubois85.fr](mailto:lespichounes@stetiennedubois85.fr)  
 Page FACEBOOK : [Alsh Les Pichounes](https://www.facebook.com/Alsh.Les.Pichounes)

**PICHOUNES**  
 Accueil de loisirs les Pichounes  
 3, rue Georges Clémenceau  
 85670 Saint-Etienne-du-Bois  
 02-51-34-51-64 (Sauf les mercredis et les vacances)  
 06-77-76-41-70 de 9h00 à 18h00

**PICHOUNES**  
 Accueil de loisirs les Pichounes  
 1A, rue du Général de Gaulle  
 85670 Palluau  
 02-51-98-56-12 (Sauf les mercredis et les vacances)  
 06-71-09-13-28 de 9h00 à 18h00

Le Maire Guy Airiau,



Mis à jour le 23 mai 2024

Mis à jour le 23 mai 2024

**ANNEXE 1 : Les tarifs 2023-2024 de l'accueil de loisirs**

Tarifs des services applicables à partir du 8 janvier 2024

	QF de 0 à 500	QF de 501 à 700	QF de 701 à 900	QF de 901 à 1100	QF de 1101 et plus	Hors communes et autres régimes
Tarif à l'heure Accueil de loisirs (9h00-17h00)	0,94 €	1,22 €	1,48 €	1,74 €	2,00 €	2,50 €
Tarif à l'heure « Partenaire » (7h00-9h00/17h15-19h00)	0,94 €	1,22 €	1,48 €	1,58 €	1,70 €	2,18 €
Penalité de retard d'inscription moins de 7 jours avant la date souhaitée 4,00 € par famille et par journée						
A titre indicatif						
Soit pour 1 journée Avec repas 9h00-17h00	7,52 €	9,76 €	11,84 €	13,92 €	16,00 €	20,00 €
Soit pour 1 demi-journée sans repas 9h00-12h00 ou 14h00-17h00	2,82 €	3,66 €	4,44 €	5,22 €	6 €	7,50 €
Soit pour 1 demi-journée avec repas 9h00-14h00 ou 12h00-17h00	4,70 €	6,10 €	7,40 €	8,70 €	10 €	12,50 €

Le prix des repas et des goûters sont compris dans le tarif.



En partenariat avec

**ANNEXE 2 : Le calendrier 2023-2024 de l'accueil de loisirs**

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 V	1 D	2 J	2 S	1 V	1 J	2 V	2 S	2 M	2 J	1 L	1 J
2 S	2 L	3 V	3 D	2 V	2 S	3 M	3 D	3 J	3 L	2 V	2 S
3 D	3 M	4 S	4 L	3 V	3 D	4 J	4 M	4 V	4 S	3 D	3 M
4 L	4 V	5 D	5 M	4 V	4 S	5 J	5 L	5 V	5 D	4 M	4 J
5 M	5 J	6 D	6 M	5 V	5 D	6 J	6 V	6 S	6 L	5 V	5 D
6 M	6 J	7 D	7 M	6 V	6 D	7 J	7 V	7 S	7 L	6 V	6 D
7 J	7 S	8 L	8 V	7 D	7 M	8 J	8 V	8 S	8 L	7 V	7 D
8 V	8 D	9 J	9 M	8 V	8 D	9 J	9 V	9 S	9 L	8 V	8 D
9 S	9 L	10 J	10 M	9 V	9 D	10 J	10 V	10 S	10 L	9 V	9 D
10 D	10 M	11 J	11 M	10 V	10 D	11 J	11 V	11 S	11 L	10 V	10 D
11 M	11 J	12 D	12 M	11 V	11 D	12 J	12 V	12 S	12 L	11 V	11 D
12 J	12 S	13 L	13 V	12 D	12 M	13 J	13 V	13 S	13 L	12 V	12 D
13 S	13 D	14 M	14 L	13 V	13 D	14 J	14 V	14 S	14 L	13 V	13 D
14 D	14 M	15 J	15 M	14 V	14 D	15 J	15 V	15 S	15 L	14 V	14 D
15 M	15 J	16 D	16 M	15 V	15 D	16 J	16 V	16 S	16 L	15 V	15 D
16 J	16 S	17 L	17 V	16 D	16 M	17 J	17 V	17 S	17 L	16 V	16 D
17 S	17 D	18 M	18 L	17 V	17 D	18 J	18 V	18 S	18 L	17 V	17 D
18 D	18 M	19 J	19 M	18 V	18 D	19 J	19 V	19 S	19 L	18 V	18 D
19 M	19 J	20 D	20 M	19 V	19 D	20 J	20 V	20 S	20 L	19 V	19 D
20 J	20 S	21 L	21 V	20 D	20 M	21 J	21 V	21 S	21 L	20 V	20 D
21 S	21 D	22 M	22 L	21 V	21 D	22 J	22 V	22 S	22 L	21 V	21 D
22 D	22 M	23 J	23 M	22 V	22 D	23 J	23 V	23 S	23 L	22 V	22 D
23 M	23 J	24 D	24 M	23 V	23 D	24 J	24 V	24 S	24 L	23 V	23 D
24 J	24 S	25 L	25 V	24 D	24 M	25 J	25 V	25 S	25 L	24 V	24 D
25 S	25 D	26 M	26 L	25 V	25 D	26 J	26 V	26 S	26 L	25 V	25 D
26 D	26 M	27 J	27 M	26 V	26 D	27 J	27 V	27 S	27 L	26 V	26 D
27 M	27 J	28 D	28 M	27 V	27 D	28 J	28 V	28 S	28 L	27 V	27 D
28 J	28 S	29 L	29 V	28 D	28 M	29 J	29 V	29 S	29 L	28 V	28 D
29 S	29 D	30 M	30 L	29 V	29 D	30 J	30 V	30 S	30 L	29 V	29 D
30 D	30 M	31 J	31 M	30 V	30 D	31 J	31 V	31 S	31 L	30 V	30 D
31 M	31 J	1 V	1 M	31 V	31 D	1 J	1 V	1 S	1 L	31 V	31 D

Ouverture de l'accueil de loisirs  
 Les services sont assurés de l'accueil de loisirs

Calendrier.fr